

# Coopérative

Rapport de la Coopérative	40
Rapport annuel de la Coopérative	43
Délégué-e-s	47
Conseil d'administration	49
Comptes annuels	51
Annexe aux comptes annuels	54
Rapport de l'organe de révision	59

# Rapport de la Coopérative

**Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine la philosophie et la stratégie du Groupe Mobilière. Il définit également son positionnement auprès du grand public.**

## Assemblée des délégués

Conformément à l'ordonnance 3 COVID-19 édictée par le Conseil fédéral, l'Assemblée ordinaire des délégués 2021 s'est tenue par voie écrite. À cette occasion, les délégués ont approuvé le rapport de gestion de la Coopérative, les comptes annuels 2020 et le rapport annuel de la Coopérative. Ils ont également pris acte des états financiers établis selon une norme comptable reconnue Swiss GAAP RPC. Les délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

---

Plus d'informations sur:

[Délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

L'Assemblée des délégués a élu au Conseil d'administration Beat Brechbühl, Gabriele Eick et Jürg Stöckli pour un mandat de trois ans, et réélu Martin Michel pour un mandat d'un an. Paul Philipp Hug (Meggen) et l'ancien CEO Markus Hongler (Zurich) ont été nouvellement élus pour un mandat de trois ans. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2021.

Un livestream destiné aux délégués s'est tenu le 19 mai 2021, à des fins d'information. Il s'agissait de communiquer les résultats des votations et élections de l'Assemblée des délégués qui s'étaient tenues par voie écrite.

Dès l'automne 2019, le Conseil d'administration de la Coopérative avait signifié son intention de proposer aux délégués, en mai 2021, l'élection de Markus Hongler au sein du Conseil d'administration, le but étant que celui-ci reprenne la présidence du Conseil d'administration à la suite d'Urs Berger au printemps 2022. Lors de l'Assemblée des délégués 2021, seule une courte majorité de délégués a soutenu l'élection de Markus Hongler, qui a de ce fait décidé de ne plus briguer la présidence du Conseil d'administration. Face à cette nouvelle situation, et afin que les organes compétents disposent d'une marge temporelle suffisante pour régler sa succession lors de l'Assemblée des délégués du printemps 2022, Urs Berger s'est mis à disposition pour un nouveau mandat d'un an jusqu'en 2023. Des séances d'information supplémentaires ont été organisées à l'automne dans quatre régions de Suisse à l'intention des délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint.

---

Plus d'informations sur:

[Conseil d'administration de la  
Mobilierie Suisse Société  
Coopérative](#)

## Conseil d'administration

En 2021, le Conseil d'administration a tenu quatre séances, dont certaines en ligne.

### Séance de printemps et séance de juin

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'Assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de Mobilierie Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2020. En outre, il a réélu tous les membres du Comité de positionnement et du Comité de gouvernance de la Coopérative pour un mandat d'un an. Les tâches du Comité de gouvernance sont expliquées au chapitre [Gouvernance d'entreprise](#). Le Conseil d'administration a par ailleurs réélu, pour un mandat de trois ans, Matthias Morgenthaler (Berne) au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative. Michèle Rodoni (Bougy-Villars) a été nouvellement élue pour siéger au sein de cet organe.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement.

Lors de l'Assemblée générale de Mobilierie Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilierie Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. Barbara Rigassi et Nicola Thibaudeau ont été réélues pour siéger au sein du Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans. Markus Hongler (Zurich) a été nouvellement élu pour la même période. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2021. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2020 du Groupe, de même que les comptes annuels 2020 de Mobilierie Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément à l'annexe 1 du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'administration de la Holding, le CEO et les membres du Comité de direction.

En juin de l'année sous revue, à l'occasion d'une séance supplémentaire, le Conseil d'administration a été informé des prochaines étapes portant sur la succession à la présidence du Conseil d'administration de la Mobilierie.

### Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Comité de direction a informé le Conseil d'administration de l'évolution des affaires au deuxième trimestre ainsi que du résultat semestriel. Le Conseil d'administration a, pour sa part, approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement. Prenant également acte des projets de protection du climat que la Mobilierie entend soutenir, le Conseil d'administration a décidé de concentrer ces projets, jusqu'à nouvel ordre, sur les domaines suivants: forêts et haut-marais, technologie et développement durable.

---

Plus d'informations sur:

[Climat et énergie](#)

### Séance de novembre

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration s'est livré, comme de coutume, à une analyse approfondie de divers thèmes de positionnement. Outre la reconduction du contrat de partenariat entre la Mobilière et le Locarno Film Festival pour la période 2023–2025, il a approuvé le budget des activités de positionnement 2022.

### Comité de positionnement de la Coopérative

En 2021, le Comité de positionnement de la Coopérative a tenu quatre séances, consacrées au traitement des thèmes figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

---

Plus d'informations sur:

[Comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative](#)

### Comptes annuels

Les comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 27,6 MCHF (exercice précédent: 27,5 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de 30,0 MCHF (comme l'exercice précédent), les produits d'intérêts des prêts accordés, soit 1,2 MCHF (exercice précédent: 1,1 MCHF), et ceux des créances en compte courant, soit 1,1 MCHF (exercice précédent: 1,2 MCHF), ainsi que les charges et les impôts, soit 4,7 MCHF (exercice précédent: 4,8 MCHF).

La fortune investie se compose essentiellement de la participation dans Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à Mobilière Suisse Société d'assurances SA, d'un montant de 290 MCHF. Les actifs circulants se montent à 26,3 MCHF (exercice précédent: 164,8 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui fait partie des fonds étrangers, s'élève à 113,0 MCHF (2020: 107,2 MCHF). De ce montant, 17,7 MCHF sont réservés au financement de projets de prévention, 6,8 MCHF à la recherche fondamentale et 22,2 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, soit 960,7 MCHF.

### Utilisation du bénéfice

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, d'un montant de 87,7 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 20 mai 2022, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

# Rapport annuel de la Coopérative

## But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative. Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

## Contexte légal et réglementaire

Aucun changement légal ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative n'a été relevé pendant l'exercice sous revue.

## Notre engagement

Nous nous engageons depuis des décennies en faveur de projets culturels, écologiques et sociaux dans toute la Suisse. Le soutien de la capacité d'innovation est un facteur toujours plus important de notre engagement. De par notre ancrage coopératif et la constance de nos bons résultats, nous sommes en mesure de faire participer la collectivité à notre succès.

Malgré les défis encore posés çà et là par la pandémie de Covid-19, tous les partenariats en cours ont continué de bénéficier de notre soutien en 2021, même sous d'autres conditions. Nous sommes convaincus que notre action dans le domaine de la recherche, du développement durable et de la créativité contribue au développement d'une culture de l'innovation à la fois responsable et inspirée. La Mobilière Suisse Société Coopérative soutient des projets de recherche à l'Université de Berne et aux EPF de Zurich et de Lausanne. Nous créons en Suisse de nouvelles plateformes dédiées aux échanges entre culture, science et société, encourageons les projets de prévention des dangers naturels dans tout le pays et aidons les PME et ONG suisses à développer leur capacité d'innovation. Depuis 2018 et le lancement de l'Atelier du Futur, nous incitons activement les jeunes à prendre leur avenir en main et à le construire de manière positive. La Coopérative soutient d'autres thématiques et projets culturels, sociaux ou d'utilité publique en versant une part de son bénéfice à la Fondation du Jubilé et au Fonds de donations.

Plus d'informations sur:



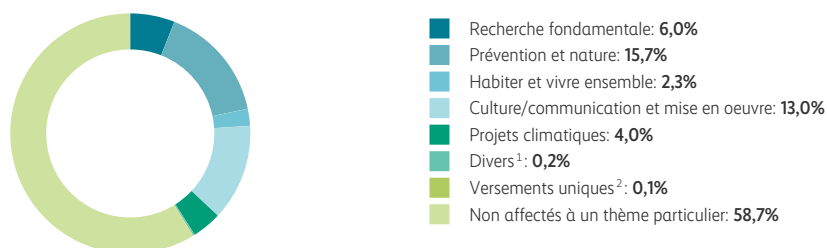
[La stratégie climatique de la Mobilière](#)

La stratégie climatique, lancée en 2020 et revue en 2021, représente une autre contribution majeure de la Mobilière à un avenir positif. D'ici à 2030, la Mobilière entend réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 50% par rapport à 2018, dont au moins la moitié par ses propres moyens. Des mesures concrètes sont mises en œuvre dans l'entreprise depuis 2021, au niveau des champs d'action directs ou indirects suivants: mobilité, énergie, matériel et déchets, produits et solutions d'assurance, placements de capitaux, partenariats, projets en faveur de la protection du climat et monitoring.

Conviction, indépendance et solidité financière, telles sont les bases de notre fort engagement. La Mobilière Suisse Société Coopérative est largement dotée en fonds propres. Ses fonds étrangers sont constitués pour l'essentiel du Fonds d'excédents, qui est mis à contribution, par exemple, pour soutenir des projets de prévention, financer des chaires universitaires ou promouvoir l'innovation. 41,3% des ressources du Fonds sont affectés à des thématiques concrètes.

#### Fonds d'excédents

État au 31.12.2021



<sup>1</sup> Idée coopérative Genossenschaft, couverture des prêts Covid-19 aux sports de salle terminée, avec maintien toutefois des garanties accordées

<sup>2</sup> Camp fédéral 2021

### Financement des investissements

En 2021, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale, Mobilière Suisse Holding SA, un dividende de 30,0 MCHF, qui lui permet d'investir dans des tableaux et autres objets d'art. Durant l'exercice sous revue, elle a consacré à ces acquisitions un montant de CHF 699 447. Aucun autre investissement n'a été réalisé. La Coopérative s'engage par ailleurs en faveur de thématiques sociales et sociétales.

### Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de la Coopérative est déléguée à Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, en l'occurrence des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la

Holding. De plus, la mise en œuvre du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding.

La Coopérative est exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait en assurer la gestion de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à une telle éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'Assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Afin de préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le [Comité de gouvernance](#). La Coopérative est également exposée à des risques de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding et de son prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement tenu informé de la marche des affaires du groupe d'assurance.

Le Conseil d'administration de la Coopérative vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les coopérateurs – en leur qualité de preneurs d'assurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA – bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

### Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative tout comme les tâches de conduite du Groupe étant déléguées à Mobilière Suisse Holding SA, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres dirigeants ou collaborateurs. Le 19 mai 2021, Paul Philipp Hug (Meggen) et Markus Hongler (Zurich) ont été nouvellement élus au Conseil d'administration, dont la composition est sinon restée inchangée durant l'exercice sous revue.

### Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire bouger les lignes. En cela, la transmission du savoir joue un rôle déterminant. C'est pourquoi la Coopérative veille à rendre le savoir accessible au plus grand nombre et n'hésite pas à investir dans une recherche et une science d'excellence. En témoignent les partenariats de recherche majeurs conclus avec l'Université de Berne et les EPF de Zurich et de Lausanne. Le Laboratoire Mobilière d'analyse de données et l'EPF de Zurich ont en outre établi un partenariat depuis fin 2020 sous la forme d'un groupe de recherche interdisciplinaire qui se consacre au sujet «Cooperatives in a Changing World».

---

Plus d'informations sur:

[Engagement sociétal](#)

## Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

---

Plus d'informations sur:

[Vers la Coopérative ainsi que le contenu et l'état d'avancement des activités de positionnement](#)

## Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 290 MCHF à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Comme indiqué dans le [rapport de la Coopérative](#), le dividende annuel s'élève à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2021, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués 2022 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents. Le succès des activités du groupe d'assurance est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.



# Délégué-e-s

État au 1<sup>er</sup> janvier 2022

<b>Région Ouest</b>		
Canton de Berne	Walter Althaus, Aarwangen Thomas Baumann, Berne Bernhard Bischoff, Thoune Andreas Blank, Aarberg Beat Bräm, Anet Tasha Del Percio-Ziska, Berne Daniel Dünner, Moutier Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Pia Hirschi, Thoune Jörg Huggenberger, Rüti bei Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Eva Jaisli, Berthoud Fritz Leuenberger, Herzogenbuchsee	Tobias Leuenberger, Lüscherz Anita Luginbühl, Krattigen Andreas Michel, Meiringen Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg Hans Schär, Schönried Markus Scheidegger, Gümliigen Pierre Schneider, St-Imier Nicole von Graffenried, Berne Hans Rudolf von Känel, Oberwangen Bruno Wägli, Aarberg Andreas Wälti, Worb Andrea Wenger, Goldswil Andrea Wyler, Thoune
Canton de Fribourg	Ulrike Aebersold, Morat Fernand Andrey, St-Sylvestre Michel Beaud, Pâquier-Montbarry Pierre-Yves Binz, Morlon	Mireille Galley, Ecuwillens Johanna Gapany, Bulle Marc von Bergen, Domdidier
Canton de Genève	Louise Kasser Genecand, Genève Fabienne Monbaron, Plan-les-Ouates	Olivier Sandoz, Bellevue Lucien Zanella, Confignon
Canton du Jura	Dorothee Krattinger, Les Bois	Nicole Mamie, Porrentruy
Canton de Neuchâtel	Alexandre Ciaramella, La Sagne Catherine Reichl, Neuchâtel	Henri Schaller, Colombier
Canton de Valais	Andreas Biner, Zermatt Gabriel Décaillet, Sion Grégoire Dussex, Luc (Ayent)	Renato Kronig, Glis Laurent Multone, Monthey
Canton de Vaud	Christel Cavalli-Cavalli, Pully Sandro de Pari, Pully Arnaldo Fedrigo, Jouxten-Mézery	Philippe Neri, St-Légier Christian Rovero, Bettens Benjamin Zumstein, Nyon
<b>Région Centre</b>		
Canton d'Argovie	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Thomas Forrer, Birrwil Philip Funk, Wettingen Stephan Gurini, Lenzburg	Dieter Lämmli, Aarau René Leuenberger-Zöllner, Laufenburg Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Dorothee Schwarz, Oberrohrdorf Birgitta Setz, Zofingen
Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville	Gabriel Barell, Binningen Katharina Barmettler-Sutter, Muttenz Christina Bertram, Oberwil Christoph Buser, Füllinsdorf	Thomas Friedlin, Therwil Tobias Lutz, Bottmingen Peter Müller, Reinach Rudolf Schaffner, Sissach
Canton de Glaris	Hans-Jörg Marti, Nidfurn	

**Région Centre (suite)**

Canton de Lucerne	Alain Balthasar, Lucerne Daniel Gloor, Sursee Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Lucerne	Luitgardis Sonderegger-Müller, Sursee Matthias Tobler-Kaiser, Meggen Franz Wüest, Ettiswil
Cantons d'Obwald et de Nidwald	Giusi Windlin, Sachseln	
Canton de Schwytz	Moritz Betschart, Brunnen Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi
Canton de Soleure	Roger Borer, Erschwil Reinhold Gustav Dörfli, Egerkingen Markus Grütter, Biberist Felix Leuenberger, Bellach	Beat Loosli, Starrkirch-Wil Raoul Stampfli, Soleure Marc Thommen, Hägendorf
Canton du Tessin	Iris Fabbri, Lugano Marco Huber, Lugano Daniele Lotti, Bellinzona	Elia Ponti, Novazzano Mattia Tonella, Manno
Canton d'Uri	Urs Janett, Altdorf	
Canton de Zoug	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar
<b>Région Est</b>		
Cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures	Urs Koch, Appenzell	Katrin Nägeli, Appenzell
Canton des Grisons	Yvonne Brigger-Vogel, Zizers Christian Cavegn, Jenins	Marco Engel, Coire Marc E. Wieser, Zuoz
Canton de St-Gall	Dominique Bätcher, Zuzwil Peter Bruhin, Niederwil Paul Edelmann, Rorschacherberg Urs Gantenbein, Wildhaus Christoph Gautschi, St. Margrethen Otto Hofstetter, Uznach	Daniel Steiger, Rebstein Steffen Tolle, St-Gall Patrizia Wachter Tanner, Sargans Martin Zuber, Lütisburg Station Josef Zweifel, Mörschwil
Canton de Schaffhouse	Barbara Buchser, Beringen	
Canton de Thurgovie	Monika Brunner, Wallenwil Max Gimmel, Arbon Raphael Herzog, Weinfelden	Christian Jäger-Huber, Hüttwilen Peter Schütz, Wigoltingen Suzanne Thür Brechbühl, Weinfelden
Canton de Zurich	Dorothee Auwärter, Rikon im Tösstal Matthias Baumberger, Winterthur Didier Brägger, Illnau Elisabeth Brand, Dällikon Daniel Broglie, Eglisau Peter Brunner, Hombrechtikon Valérie de Montmollin, Zurich Andreas Dürst, Seegräben Roland Erb, Kloten Märk Fankhauser, Thalwil Vito Fortunato, Zurich Eric Goessler, Uitikon Waldegg	Martin Haab, Mettmenstetten Celine Hartmann-Aecherli, Watt Michael G. Imholz, Zurich Konrad Kaufmann, Dietikon Stefan Krebs, Pfäffikon Patrick Kyburz, Dielsdorf Peter Neufeld, Kilchberg Manuel Rickenbach, Zurich René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthur Bruno Walliser, Volketswil
Principauté de Liechtenstein	Violanda Lanter, Ruggell	

# Conseil d'administration

## État au 1<sup>er</sup> janvier 2022

		Membre depuis	Fin du mandat
<b>Président d'honneur</b>	Otto Saxer docteur en droit, avocat, Berne		
<b>Président</b>	Urs Berger Therwil	2011	2022
<b>Vice-présidente</b>	Irene Kaufmann docteur en économie publique, Zurich	2013	2023
<b>Membres</b>	Dora Andres anc. membre du Conseil-exécutif bernois, entrepreneure, Schüpfen	2008	2022
	Beat Brechbühl docteur en droit, LL. M., copropriétaire et Managing Partner de Kellerhals Carrard, Wabern	2018	2024
	Aymo Brunetti docteur ès sciences économiques et sociales, profes- seur au sein du Département d'économie de l'Université de Berne, Bienne-Benken	2020	2023
	Thierry Carrel professeur en médecine et docteur honoris causa, clinique de chirurgie cardiaque, hôpital universitaire de Zurich, Vitznau	2014	2022
	Bruno Dallo docteur en droit, avocat, Riehen	2014	2022
	Gina Domanig Managing Partner d'Emerald Technology Ventures, Uetikon am See	2013	2023
	Gabriele Eick propriétaire de Executive Communications, société spécialisée dans la communication d'entreprise syn- chronisée et le marketing, Francfort-sur-le-Main	2018	2024
	Michela Ferrari-Testa licenciée en droit, avocate et notaire, Tesserete	2019	2022
	Elgar Fleisch docteur ès sciences économiques et sociales, professeur de gestion de l'information et de techno- logie à l'Université de St-Gall et à l'EPF de Zurich, St-Gall	2003	2022
	Markus Hongler administrateur professionnel, Zurich	2021	2024
Heinz Herren président du conseil d'administration et CEO de hc herren-consulting GmbH, Bolligen	2017	2023	

		Membre depuis	Fin du mandat
<b>Membres (suite)</b>	Carole Hubscher présidente du conseil d'administration de Caran d'Ache SA, Thônex	2016	2022
	Paul Philipp Hug actionnaire majoritaire et membre du conseil d'administration de Hug Gruppe AG, Meggen	2021	2024
	Christian Krüger propriétaire et membre du conseil d'administration de Krüger & Co. SA, Staad	2009	2022
	Yvonne Lang Ketterer licenciée en économie publique, Wädenswil	2017	2023
	Stefan Mäder doctorat en économie publique, Zurich	2013	2023
	Martin Michel docteur en droit, avocat, Lachen	2007	2022
	Tobias Pfeiffer économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Reinach	2015	2023
	Barbara Rigassi docteur ès sciences économiques, HES St-Gall, présidente du conseil d'administration et managing partner de BHP – Brugger und Partner AG, Muri bei Bern	2008	2022
	Laura Sadis licenciée ès sciences économiques, experte fiscale avec diplôme fédéral, Lugano	2016	2022
	Rolf G. Schmid licencié ès sciences économiques, HES St-Gall, et administrateur professionnel, Lenzburg	2017	2023
	Carole Seppey licenciée en droit, avocate, Vex	2019	2022
	Jürg Stöckli entrepreneur et administrateur indépendant, Lanzenhäusern	2018	2024
	Nicola Thibaudeau CEO et administratrice déléguée de MPS Micro Precision Systems SA, Neuchâtel	2014	2023
	Anja Wyden Guelpa entrepreneure, chargée de cours, Genève	2020	2023

Tous les membres du Conseil d'administration sont citoyens suisses, à l'exception de Gabriele Eick, qui est de nationalité allemande. Gina Domanig possède en sus la double nationalité américaine et française, Elgar Fleisch la nationalité autrichienne, et Nicola Thibaudeau la nationalité canadienne.

		depuis	au
<b>Secrétaire du Conseil d'administration</b>	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
<b>Organe de révision</b>	KPMG AG, Zurich	2010	2021
<b>Chef réviseur</b>	Oliver Windhör, Zurich	2017	

## Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2021	2020
Produit des participations		30 000	30 000
Produit du prêt		1 213	1 125
Autres produits financiers	1	1 135	1 189
<b>Produits</b>		<b>32 348</b>	32 314
Frais d'administration	2	-4 357	-4 380
Autres charges financières	3	-114	-104
<b>Charges</b>		<b>-4 471</b>	-4 484
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>27 877</b>	27 830
Impôts directs		-270	-282
<b>Bénéfice annuel</b>		<b>27 606</b>	27 547

## Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2021	2020
<b>Actifs</b>			
Liquidités		12 225	12 021
Créances sur des participations	4	13 574	152 096
Autres créances à court terme		325	364
Actifs de régularisation		192	286
<b>Actifs circulants</b>		<b>26 316</b>	164 767
Placements financiers	5	290 000	150 000
Participation	6	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	7	1 292	1 216
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>1 049 292</b>	909 216
<b>Total des actifs</b>		<b>1 075 609</b>	1 073 983
<b>Passifs</b>			
Engagements envers des participations	8	1 502	4 729
Fonds de donations		222	365
Autres engagements à court terme		105	854
Passifs de régularisation		106	167
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		<b>1 935</b>	6 115
Fonds d'excédents	9	113 013	107 213
<b>Fonds étrangers à long terme</b>		<b>113 013</b>	107 213
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>114 948</b>	113 328
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		87 661	87 654
– Report de bénéfice		60 054	60 107
– Bénéfice annuel		27 606	27 547
<b>Fonds propres</b>		<b>960 661</b>	960 654
<b>Total des passifs</b>		<b>1 075 609</b>	1 073 983

## Tableau de financement

en milliers de CHF	2021	2020
Bénéfice	27 606	27 547
Revalorisations (-) / Amortissements (+): immobilisations corporelles	623	715
Augmentation / Diminution: créances sur des participations	138 521	-5 902
autres créances à court terme	40	-113
fonds d'excédents	-16 200	-18 021
engagements envers des participations	-3 227	2 515
fonds de donations	-2 143	-1 659
autres engagements à court terme	-749	80
passifs de régularisation	32	-404
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
<b>Flux financiers relatifs à l'exploitation</b>	<b>140 903</b>	1 159
Achat (-) / Vente (+): immobilisations corporelles	-699	-629
placements financiers	-140 000	0
<b>Flux financiers relatifs aux activités d'investissement</b>	<b>-140 699</b>	-629
<b>Flux financiers relatifs aux activités de financement</b>	<b>0</b>	0
<b>Variation des liquidités</b>	<b>204</b>	530
Total des liquidités exercice précédent	12 021	11 490
Variation des liquidités	204	530
<b>Total des liquidités exercice sous revue</b>	<b>12 225</b>	12 021

## Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO).

### Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

### Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles: Les immobilisations corporelles se composent de tableaux et d'autres objets d'art. Ceux-ci sont amortis linéairement sur cinq ans, sur la base de leur coût d'acquisition.

### Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

### Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2021	2020	2021	2020
<b>Participation directe</b>				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100,00	100,00	200 000	200 000
<b>Participations significatives indirectes</b>				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100,00	100,00	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100,00	100,00	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100,00	100,00	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100,00	100,00	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100,00	100,00	3 000	3 000
SMG Swiss Marketplace Group AG, Zurich <sup>1</sup>	29,50	-	2 439	-
Ringier SA, Zofingue	25,00	25,00	300	300

<sup>1</sup> Le pourcentage des droits de vote au 31.12.2021 est de 25,00%.



## Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

## Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de collaborateurs. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA.

## Explications relatives au compte de profits et pertes

### 1 Autres produits financiers

en milliers de CHF	2021	2020
Produit des intérêts provenant de la rémunération des comptes courants envers les participations	1 135	1 188
Bénéfices de change réalisés	1	1
<b>Total Autres produits financiers</b>	<b>1 135</b>	1 189

### 2 Frais d'administration

en milliers de CHF	2021	2020
Frais d'administration	-4 357	-4 380
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-623	-715
Dont prestations de révision	-17	-17

La Coopérative n'emploie pas de collaborateurs. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA. Les frais d'administration n'incluent donc pas de charges de personnel.

### 3 Autres charges financières

Les autres charges financières de 114 kCHF (exercice précédent: 104 kCHF) comptabilisées en 2021 résultent des taux d'intérêt négatifs appliqués par les banques et des pertes de change réalisées.

## Explications concernant le bilan

### 4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	13 210	151 795
Protekta Assurance de protection juridique SA (participation indirecte)	0	4
Flatfox AG (participation indirecte)	18	0
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	192	117
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	154	180
<b>Total des créances sur les participations</b>	<b>13 574</b>	152 096

### 5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Celui-ci a été transféré en 2021 de Mobilière Suisse Holding SA à Mobilière Suisse Société d'assurances SA dans le cadre de restructurations internes.

### 6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Concernant les participations indirectes, nous renvoyons au tableau des participations.

### 7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Valeurs d'acquisition	7 288	6 588
Corrections de valeur cumulées	-5 995	-5 372
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 292</b>	1 216

## 8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	1 502	4 729
<b>Total des engagements envers des participations</b>	<b>1 502</b>	<b>4 729</b>

## 9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Recherche fonda- mentale	Prévention et nature	Habiter et vivre ensemble	Culture/ commu- nication, transfert et mise en œuvre	Projets climatiques	Divers <sup>1</sup>	Versements uniques <sup>2</sup>	Non affectés à un thème particulier	Total
État au 01.01.2020	7 644	18 816	3 800	14 095	0	100	2 281	56 498	103 234
Constitution de réserves	494	2 450	129	6 483	4 500	5 225	1 850	-21 132	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 188	-3 020	-629	-8 259	0	-100	-3 825	0	-18 021
État au 31.12.2020	5 950	18 246	3 300	12 319	4 500	5 225	306	57 367	107 213
Constitution de réserves	3 247	2 450	179	9 761	1 885	-4 895	366	-12 994	0
Attribution	0	0	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-2 413	-2 999	-919	-7 362	-1 885	-75	-547	0	-16 200
<b>État au 31.12.2021</b>	<b>6 783</b>	<b>17 697</b>	<b>2 560</b>	<b>14 719</b>	<b>4 500</b>	<b>255</b>	<b>125</b>	<b>66 373</b>	<b>113 013<sup>3</sup></b>

<sup>1</sup> Idée coopérative Genossenschaft, couverture des prêts Covid-19 aux sports de salle terminée, avec maintien toutefois des garanties accordées

<sup>2</sup> Camp fédéral 2021

<sup>3</sup> Sur les 113 013 kCHF, il est prévu de verser environ 24 760 kCHF en 2022.

## Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice annuel	27 606	27 547
Report de bénéfice	60 054	60 107
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>87 661</b>	87 654

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués du 20 mai 2022 d'utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

### Attributions

Fonds d'excédents	22 000	22 000
Caisses de pension	3 000	3 000
Fonds de donations	2 000	2 000
Fondation du Jubilé	600	600
<b>Total Attributions</b>	<b>27 600</b>	27 600
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>60 061</b>	60 054

# Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mobilière Suisse Société Coopérative comprenant le compte de profits et pertes, le bilan, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



**Oliver Windhör**  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable



**Philipp Rickert**  
Expert-réviser agréé

Zurich, le 29 mars 2022